

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 17 MARS 2022

2022 - 31 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHE PUBLIC D'HYPERVISION IRVE « OUEST CHARGE »

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 17 mars, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 10 mars 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20
Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois

Délégués titulaires absents :

Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz (excusé)
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)

Délégués suppléants présents : Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric DUNET

Affichage le 17 mars 2022

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment l'article 4-3,

Vu la délibération n°2019-59 du Comité syndical du 19 décembre 2019, relative à l'adhésion du SYDELA au groupement de commandes pour l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures publiques de recharge pour véhicules électriques (IRVE),

Considérant que le SYDELA est actuellement engagé dans un marché public global de performance, qui prendra fin au mois de juin 2024, avec les trois autres syndicats mixtes d'énergie des Pays de la Loire.

Considérant que ces derniers ont également adopté des mesures communes pour la gestion de leurs bornes de recharge sur leur territoire respectif, telles que la tarification ou l'utilisation de la marque « Ouest Charge », en coopération avec les syndicats d'énergies de Bretagne.

Considérant que dans une volonté de renforcer ladite coopération et de développement homogène des ouvrages, le SYDELA souhaite adhérer au groupement de commandes pour le lancement et l'exécution d'un marché public d'hypervision et d'exploitation des bornes de recharge de véhicules électriques, dans le but d'intégrer le marché public qui sera lancé et attribué courant 2023-2024,

Considérant que le groupement de commandes serait constitué des syndicats suivants :

- Le Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement du Finistère (SDEF), membre coordonnateur
- Le Syndicat Départemental d'Energie d'Ile et Vilaine (SDE35), membre
- Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22), membre
- Le Syndicat Départemental d'Energie de Loire Atlantique, membre
- Le Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine et Loire (SiémL), membre

Considérant que la mission de coordination du groupement serait effectuée à titre gratuit par le SDEF,

Le Comité syndical, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec le SDEF, le SDE35, le SDE22 et le SIÉML, pour la passation et l'exécution du marché public « Hypervision et Exploitation des bornes de recharge de véhicules électriques » dans les termes précités,**
- **D'approuver que le SDEF soit coordonnateur du groupement de commandes,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes, dans les conditions précitées, ainsi que tous documents se rapportant à la présente décision.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**



Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20220317-2022-31-DE
Date de télétransmission : 17/03/2022
Date de réception préfecture : 17/03/2022